

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 27.11.2020

Renvoi en jugement d'un prévenu accusé d'actes d'ordre sexuel sur des enfants

Le Ministère public a saisi en date du 26 novembre 2020 le Tribunal criminel d'un acte d'accusation à l'encontre d'un homme, né en 1945, accusé d'avoir abusé sexuellement de trois jeunes victimes.

Selon l'acte d'accusation de la procureure Judith LEVY OWCZARCZAK, il est reproché au prévenu d'avoir, à Genève, entre la fin de l'année 2016 et le mois de mars 2019, commis à réitérées reprises des actes d'ordre sexuel avec des enfants âgés entre 6 et 12 ans, en usant de contrainte, notamment en exerçant des pressions psychologiques et en profitant d'un lien de confiance préexistant. Il est également reproché au prévenu d'avoir filmé une partie de ces actes avec deux de ses victimes et d'avoir téléchargé et visionné des photos et des films à caractère pédopornographique et zoophile.

Pour ces faits, le Ministère public a retenu les infractions d'acte d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP), de contrainte sexuelle (art. 189 CP) et de pornographie (art. 197 CP).

Pour mémoire, le Tribunal criminel est compétent lorsque le Ministère public entend requérir une peine privative de liberté supérieure à 10 ans.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.